

Vieillesse de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le vieillissement de la population ne revêt pas la même forme sur l'ensemble du territoire français. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) souhaite mieux identifier ce processus touchant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La population des QPV est très jeune, bien plus que celle de la France métropolitaine ; pour autant, la part de personnes âgées y est croissante. Ainsi, dans une centaine de ces quartiers, plus d'un habitant sur quatre a plus de 60 ans, proportion identique à certains bourgs ruraux que l'on sait vieillissants¹. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur la politique de la ville, historiquement tournée vers la jeunesse.

Une forte augmentation des personnes âgées dans les quartiers prioritaires depuis 1990

Si les quartiers prioritaires d'ancienne et de nouvelle génération restent caractérisés par leur extrême jeunesse (quatre habitants sur dix ont moins de 25 ans dans les QPV contre trois sur dix en France, QPV inclus), leur population, malgré tout, vieillit. En 1990, les personnes de plus de 60 ans représentaient 11,9 % de la population des quartiers relevant de la politique de la ville (voir l'encadré « Méthodologie »). Elles étaient 14,1 % en 1999 et 15,5 % en 2010, contre 23 % en moyenne nationale. Plus précisément, entre 1990 et 2010, les personnes de 60 à 74 ans résidant dans des quartiers prioritaires ont augmenté d'un quart (leur nombre passant de 394 000 à 494 000) et celles de plus de 75 ans de moitié (passant de 170 000 à 263 000)² (Tableau 1).

Octobre 2017
#44

1. L'action des bourgs face à l'enjeu du vieillissement de la population, Rapport d'étude CGET, avril 2017. En téléchargement sur : www.cget.gouv.fr/etudes
2. Sur une population totale de 4,73 millions d'habitants des zones urbaines sensibles (Zus) en 1990 et de 4,88 millions en 2010 dans les QPV.

3. Il s'agit donc pour les années 1990 et 2010 de données « rétopolées », c'est-à-dire recalculées selon des découpages géographiques postérieurs au recueil des données.

Avec une augmentation d'environ 200 000 personnes à l'échelle de l'ensemble des QPV, la population de plus de 60 ans a atteint 756 700 personnes en 2010, devenant ainsi aussi nombreuse que la population des 15 à 24 ans, alors qu'elle n'en représentait que les deux tiers en 1990. Le vieillissement de la population constitue, en vingt ans, l'évolution démographique la plus marquante au sein des QPV. Cette tendance va probablement se poursuivre dans les décennies à venir en raison des nombreux baby-boomers arrivant à l'âge de la retraite (Figure 1).

Cette évolution se confirme si l'on compare dans le temps les 251 quartiers dont les périmètres sont restés stables. Entre 1990 et 2010, le nombre de personnes de 60 ans et plus a augmenté de 89,5 % dans ces quartiers, leur part dans la population passant de 11,4 % à 14,7 % (soit + 3,3 points). Le vieillissement y est légèrement plus rapide qu'ailleurs en France, la part des 60 ans et plus dans la population française passant de 19,9 % en 1990 à 23,0 % en 2010, soit + 3,1 points.

Une situation différenciée entre hommes et femmes

Dans les unités urbaines englobant les QPV, la part des femmes dans la population croît régulièrement avec l'avancée en âge (Tableau 2). Dans les quartiers prioritaires, elle croît également mais de manière moins linéaire. En effet, les femmes sont surreprésentées au sein des personnes de 15 à 59 ans par rapport à leur part hors QPV. Cela s'explique en grande partie par l'accueil de familles monoparentales (principalement des femmes) dans cette tranche d'âge.

La surreprésentation des femmes disparaît, en revanche, dans la tranche d'âge des 60 à 74 ans, sans doute en raison de déménagements hors QPV de ces femmes une fois l'âge de la retraite atteint ou à la suite du départ des enfants du foyer. Au-delà de 75 ans, les femmes sont à nouveau surreprésentées en QPV par rapport aux quartiers hors QPV.

Tableau 1
Population des Zus en 1990, des QPV et de la France métropolitaine en 2010, par tranche d'âge

	Zus 1990		QPV 2010		France 2010	
	Nombre d'habitants	Part de la population (en %)	Nombre d'habitants	Part de la population (en %)	Nombre d'habitants	Part de la population (en %)
0 à 14 ans	1 175 580	24,8	1 181 560	24,2	11 507 480	18,3
15 à 24 ans	858 400	18,1	755 350	15,5	7 723 840	12,3
25 à 59 ans	2 133 210	45,1	2 181 710	44,8	29 100 550	46,4
60 ans et +	563 600	11,9	756 700	15,5	14 433 360	23,0
dont 60 à 74 ans	394 060	8,3	493 590	10,1	8 808 450	14,0
dont 75 ans et +	169 540	3,6	263 110	5,4	5 624 920	9,0
TOTAL	4 730 790	100	4 875 320	100	62 765 230	100

Note de lecture

En 2010, le nombre d'habitants des QPV âgés de 60 ans et plus est de 756 700 personnes, soit 15,5 % de la population des quartiers prioritaires.

Source : Insee, recensements de la population 1990, 1999, 2010.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : CGET-ONPV.

Méthode d'analyse du vieillissement dans les QPV

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. De 1996 à 2014, elle a concerné les zones urbaines sensibles (Zus) et, depuis 2015, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) suite au redécoupage géographique des quartiers par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le vieillissement de la population est analysé à partir des données des recensements de 1990, 1999 et 2010. Les millésimes 1990 et 1999 décrivent les habitants des quartiers correspondant au périmètre des Zus, celui de 2010 fournit des données sur les habitants des QPV³. L'analyse n'étant pas réalisée à périmètre constant, l'évolution de la population des quartiers prioritaires n'est pas calculée à l'exception de celle des quartiers dont le périmètre est resté stable dans le temps au moins à 60 %. Seuls 251 quartiers sont concernés sur les 1 296 que compte la politique de la ville à ce jour.

Plusieurs hypothèses sont envisageables pour expliquer ce phénomène : la surmortalité des hommes habitant les QPV par rapport aux femmes, le départ de certains hommes étrangers âgés isolés dans leur pays d'origine, ou l'arrivée tardive de femmes dans le quartier suite à un veuvage ou une séparation.

Par ailleurs, la part des personnes âgées progresse beaucoup plus vite parmi les hommes que parmi les femmes. Ainsi, entre 1990 et 2010, la part des hommes de 60 à 74 ans est passée de 7,4 % à 10,1 %, arrivant à quasi égalité avec celle des femmes de cette même tranche d'âge (de 9,2 % à 10,2 %). En outre, la population des hommes de 75 ans et plus est multipliée par 1,7 en vingt ans, progressant de 2,3 % à 3,8 %, alors que cette part passe chez les femmes de 4,8 % à 6,8 %, soit une multiplication par 1,4.

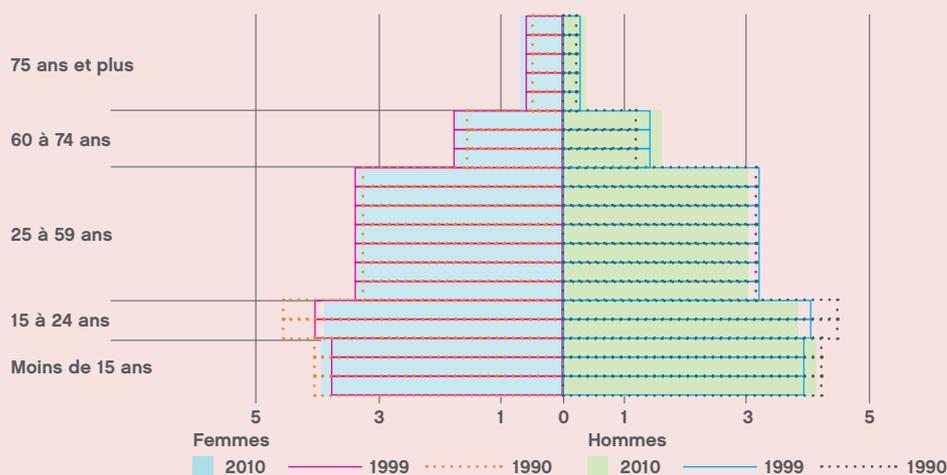


Figure 1
Pyramide des âges de la population des Zus en 1990 et 1999 et des QPV en 2010, en % de la population totale

Note de lecture
En 2010, les femmes de 75 à 80 ans représentent 0,71 % de la population totale alors qu'elles représentent 0,49 % de la population en 1990.

Source : Insee, recensements de la population 1990, 1999, 2010.
Champ : France métropolitaine.
Traitements : CGET-ONPV – lissage de la structure par âge sur les tranches d'âge [0 ; 14], [15 ; 24], [25 ; 59], [60 ; 74], [75 et plus].

Prendre en compte le vieillissement des personnes étrangères et isolées

Les personnes étrangères vivant dans les quartiers sont surreprésentées au sein des personnes de 60 à 74 ans. Elles représentent 25,4 % de la population de cette classe d'âge, contre 18,8 % tous âges confondus. Ce constat peut s'expliquer par le vieillissement sur place des personnes venues travailler en France dans les années 1960 et 1970 et qui ont aujourd'hui 60 à 70 ans. La moindre représentation des étrangers au sein de la population des plus de 75 ans peut, pour sa part, s'expliquer par les dates d'arrivée en France. Au vu de la pyramide des âges, la part des personnes étrangères de plus de 75 ans ira croissante dans les années à venir. Le vieillissement des personnes étrangères et/ou immigrées pouvant entraîner des difficultés particulières d'accès aux soins et aux droits, la question de leur accompagnement est devenue une préoccupation centrale des opérateurs des foyers de travailleurs migrants, dans lesquels l'âge moyen croît régulièrement⁴.

Le vieillissement de la population des quartiers se traduit, d'autre part, par une augmentation des ménages isolés (composés d'une seule personne), suivant en cela la tendance nationale : ils représentent 36,7 % des ménages en QPV, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des unités urbaines ayant un ou plusieurs QPV (37,8 %) mais supérieur à la moyenne française (34,0 %). Plus de la moitié de ces ménages isolés (56,1 %) est constituée de femmes vivant seules, dont la moitié a plus de 60 ans (54 %). Cette problématique de l'isolement des femmes âgées dans les quartiers est particulièrement prégnante, d'autant plus qu'elle se cumule avec une grande précarité. 80 % des ménages âgés de plus de 65 ans logés par les bailleurs sociaux appartiennent à la moitié la plus modeste de la population et 47 % appartiennent même au premier quart des personnes les plus pauvres, avec moins de 930 euros de ressources par mois⁵.

Préoccupation majeure pour les bailleurs sociaux, la mobilité résidentielle se réduit avec l'âge, d'où une baisse des rotations des logements sociaux, dont un tiers des baux ont été signés il y a plus de 20 ans⁶.

- En 2009, 38 % des résidents de foyers Adoma ont plus de 60 ans et 12 % plus de 71 ans (suivi du contrat d'objectifs 2009). En moyenne, les résidents sont arrivés à l'âge de 25,5 ans en France.
- Les conditions de logement en 2006, Insee Résultats n°166, 2015.
- Union sociale pour l'habitat (USH) - Vieillesse et séniors, avril 2015. En téléchargement sur : <https://ressourceshim.union-habitat.org/ush/Communication/Publications/Revue/Vieillesse+et+s%C3%A9nior++Fiche+th%C3%A9matique>

	QPV			Unités urbaines englobantes		
	Hommes	Femmes	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Part des femmes (en %)
0 à 14 ans	603 790	577 770	48,9	3 434 450	3 280 510	48,9
15 à 59 ans	1 405 030	1 532 030	52,2	11 044 560	11 534 020	51,1
60 à 74 ans	235 130	258 460	52,4	2 275 720	2 663 450	53,9
75 ans et +	89 360	173 750	66,0	1 131 470	2 042 380	64,4
TOTAL	2 333 310	2 542 010	52,1	17 886 200	19 520 360	52,2

Tableau 2
Structure par âge et genre de la population des QPV et de leurs unités urbaines englobantes en 2010

Note de lecture
Le nombre de femmes de 60 à 74 ans résidant en QPV est de 258 460 personnes. Les femmes représentent 52,4 % de cette classe d'âge.

Source : Insee, recensement de la population 2010.
Champ : France métropolitaine.
Traitements : CGET-ONPV.

7. Source : Enquête logement 2013, traitements : CGET-ONPV.

8. Voir rapport ONPV 2016 pp. 16 et suivantes. Rapport en téléchargement sur : www.onpv.fr/publications

9. Les quartiers périphériques de petites adresses sont constitués principalement d'adresses de moins de 20 logements.

10. Trente ans de vie associative, Insee première n°1580, janvier 2016.

Parmi les ménages de plus de 75 ans vivant dans les QPV, 79,2 % sont dans leur logement depuis plus de 12 ans, seuls 1,9 % ont déménagé depuis moins d'un an alors que ce taux monte à 15,6 % chez les moins de 60 ans⁷. En outre, l'âge des emménagés récents augmente dans l'ensemble du parc social (type majoritaire de logement dans les QPV) : 7,8 % ont plus de 65 ans, dont 42,3 % ont plus de 75 ans⁶.

Près de 200 quartiers prioritaires particulièrement concernés par le vieillissement de leur population

Si la plupart des quartiers accueillent beaucoup moins de personnes de plus de 75 ans que leurs unités urbaines environnantes, près de 200 quartiers prioritaires, soit 15 % des QPV, se distinguent par une représentation de cette tranche d'âge supérieure à la moyenne nationale (9 %) (**Tableau 3**).

Ces 194 quartiers sont très concentrés géographiquement. Un tiers d'entre eux se situe dans deux régions : les Hauts-de-France avec 38 quartiers dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et l'Occitanie avec 36 quartiers (**voir carte**). Parmi les 20 quartiers accueillant le plus de personnes de plus de 75 ans, 8 se situent en Occitanie.

Même dans des départements très jeunes, la place des personnes âgées résidant dans un QPV peut, selon les contextes locaux, devenir très importante, comme en Seine-Saint-Denis où plus d'un habitant de plus de 75 ans sur quatre habite dans un QPV (27,5 %).

Ce constat interpelle les politiques gérontologiques relevant de la compétence des départements.

Fait marquant, plus du quart de ces quartiers (26,8 %) sont entrés dans la géographie prioritaire en 2015 (quartiers dits « entrants ») : la population des plus de 60 ans y est de 18,2 %, contre 15,3 % pour les quartiers non entrants, respectivement 7,4 % et 5,3 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Au regard de la typologie des quartiers établie par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)⁸, les plus de 60 ans sont surreprésentés dans les quartiers de petite taille, situés dans les centres anciens des villes petites et moyennes, et dans les quartiers périphériques de petites adresses⁹ au sein de territoires généralement désindustrialisés, comme les bassins miniers.

La prise en compte du vieillissement dans la politique de la ville

La politique de la ville s'inscrit dans le mouvement initié par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle vise à l'anticipation des conséquences de ce processus et l'inscription de cette période de la vie au sein d'un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne. Dans la plupart des cas, les contrats de ville 2015-2020 prennent en compte le vieillissement des habitants dans leur diagnostic et dans leurs orientations avec des priorités en faveur de la prévention contre l'isolement social et relationnel, de l'accès aux soins et aux services, de l'adaptation des logements et du cadre de vie, de la construction d'habitat spécifique. Plus rarement, la présence de seniors est présentée comme une opportunité pour dynamiser la vie associative. En effet, le taux d'adhésion à une association des plus de 65 ans est plus élevé que chez les moins de 25 ans et se traduit par des adhésions multiples¹⁰.

En revanche, en termes de programmation, peu d'actions concernent les personnes âgées : 20,5 % des 29 220 actions financées en 2016 dans le cadre des contrats de ville touchent au moins une personne de plus de 65 ans, mais seules 2 % d'entre elles concernent exclusivement des personnes âgées. Au total, les personnes de plus de 65 ans représentent 10,8 % des publics touchés par ces actions et 9,6 % des budgets mobilisés, soit des proportions moindres que leur poids démographique dans les quartiers prioritaires.

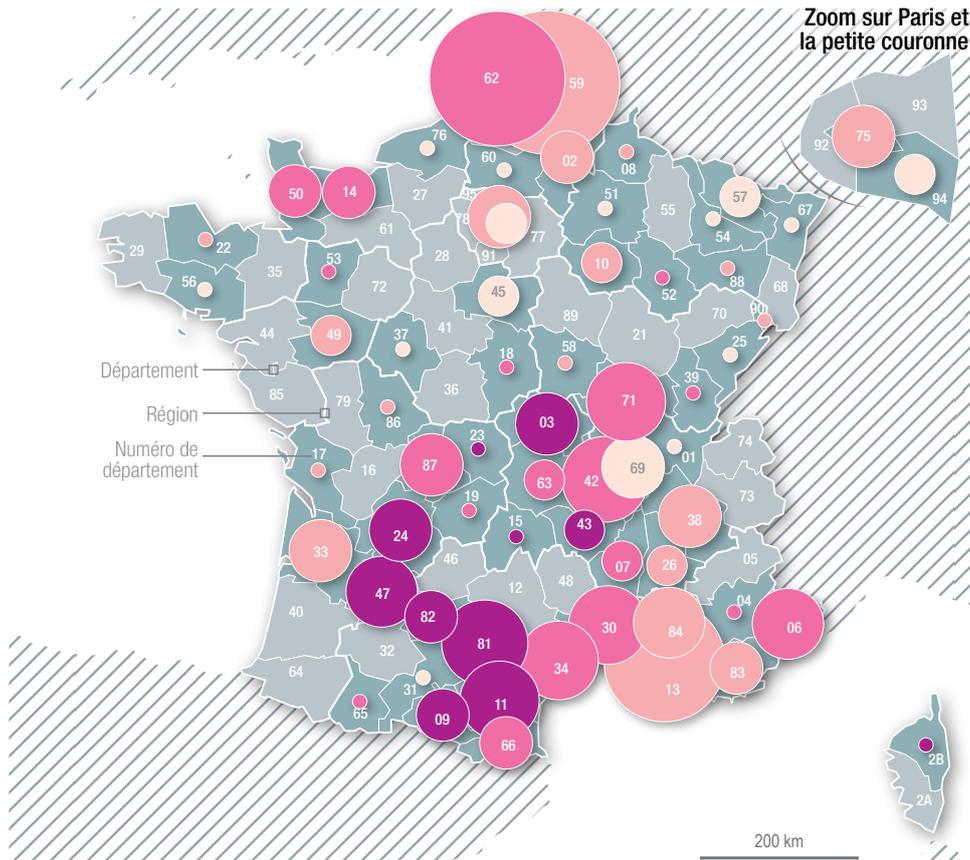
Tableau 3
Caractéristiques des quartiers dont la part des 75 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale

	QPV où la population des plus de 75 ans dépasse les 9 %	QPV où la population des plus de 75 ans est inférieure à 9 %	Ensemble des QPV
Nombre de quartiers	194	1 099	1 293
soit en %	15	85	100
Population	431 500	4 443 800	4 875 300
soit en %	8,9	91,1	100
Part des 60 ans et + en %	24,4	14,7	15,5
Part des 75 ans et + en %	11,6	4,8	5,4

Source : Insee, recensement de la population 2010.

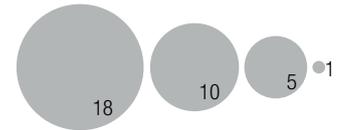
Champ : France métropolitaine.

Traitements : CGET-ONPV.



Carte
Départements accueillant des QPV où la part des 75 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale

Nombre de quartiers prioritaires accueillant une forte part de personnes âgées*
Par département



*Quartiers dont la part de personnes âgées de 75 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale, soit 9 %.

Proportion des quartiers prioritaires accueillant une forte part de personnes âgées* sur le nombre total de quartiers
En %, par département



SOURCES DES DONNÉES : INSEE RP 2010-TRAITEMENTS CGET, IGN Géo FLA 2016 • RÉALISATION : CGET-DST-CELLULE CARTO, PH, 2017

Un vieillissement plus rapide des populations des départements d'outre-mer (Dom), en particulier celles des communes ayant des QPV

La population des départements ultramarins reste plus jeune que celle de métropole, mais vieillit à un rythme plus soutenu : entre 1999 et 2013, la part des plus de 65 ans des Dom est passée de 8,4 % à 11,6 % (+ 3,3 points), contre 15,9 % à 17,9 % (+ 2 points) en France métropolitaine (Tableau 4). La situation est très contrastée entre, d'une part, la Guadeloupe et la Martinique dont près du quart de la population a plus de 60 ans et, d'autre part, Mayotte et la Guyane où cette tranche d'âge atteint respectivement 4,2 % et 7,9 %. La Réunion est dans une position intermédiaire avec 15,6 % de personnes de plus de 60 ans (Insee, Estimations recensement 2016).

Sur la même période, les communes d'outre-mer concernées par la politique de la ville, ont connu, comme celles de métropole, un vieillissement de leur population plus rapide que les communes sans QPV : la population de plus de 65 ans augmente de 3,9 points dans les communes comprenant au moins un QPV contre 3 points dans celles n'en comprenant aucun.

Tableau 4
Évolution de la population des 65 ans et plus entre 1999 et 2013 selon le type de commune

	Ensemble des Dom		France métropolitaine			
	Part des 65 ans et plus (en %)	Évolution de la part des 65 ans et plus entre 1999 et 2013 (en points)	Part des 65 ans et plus (en %)	Évolution de la part des 65 ans et plus entre 1999 et 2013 (en points)		
Communes comprenant au moins un QPV	10,1	14,0	3,9	16,5	18,7	2,1
Communes sans QPV	7,5	10,4	3,0	14,9	16,6	1,7
Ensemble des communes	8,4	11,6	3,3	15,9	17,9	2,0

Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013.
Champ : France métropolitaine et Dom.
Traitement : CGET - ONPV.

11. Exploitation des données Gispro 2016 au 1^{er} juin 2017.
12. Les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ont pour objectif de coordonner, dans chaque département, les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.
13. USH, Vieillesse et séniors, avril 2015. En téléchargement sur : <https://ressourceshlm.union-habitat.org/ush/Communication/PublicationsRevues/Vieillesse+et+s%C3%A9nior++Fiche+th%C3%A9matique>

Si les actions concernant les séniors sont présentes dans tous les axes des contrats de ville, les trois quarts relèvent du pilier cohésion sociale, dont plus de la moitié dans l'axe lien social, 15 % dans la culture et 10 % dans la santé¹¹. Les personnes âgées sont fréquemment les publics visés par les dispositifs d'Ateliers santé ville et d'Adultes-relais.

Les financements prévus dans les contrats de villes ne sont pas les seuls vecteurs d'aides en faveur des personnes âgées vivant dans les quartiers prioritaires. En effet, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées instituées par la loi du 28 décembre 2015 peuvent soutenir des actions collectives pour la prévention de l'isolement, la santé et le bien-être, l'habitat ou l'appui aux aidants¹².

Afin de mieux connaître les actions bénévoles mises en œuvre dans les QPV, le CGET a été partenaire d'un appel à projets lancé en 2016 par l'association Mona Lisa, avec la mutuelle Humanis et la Caisse des dépôts, pour soutenir 15 projets qui agissent pour rompre l'isolement des personnes âgées dans les QPV.

Des projets d'adaptation au vieillissement permettent également une prise en compte de cette problématique dans les projets de rénovation urbaine : opérations dédiées à de l'habitat spécifique pour les personnes âgées sous forme de résidences autonomie, de petits ensembles d'habitat évolutif permettant d'envisager un vieillissement sur place, ou encore d'habitat intergénérationnel, d'habitat participatif, voire de bégui-nage (ensemble de logements individuels associé à des locaux collectifs et des services mutualisés).

Dans le logement social, qui accueille de plus en plus de personnes de plus de 60 ans (30,4 % selon l'enquête d'occupation du parc social 2012¹³), les bailleurs poursuivent l'adaptation de leur parc afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, moyennant des aménagements dans les logements existants.

Face à ce vieillissement de la population des quartiers prioritaires, les résidences autonomie (immeubles de logements soumis à condition de ressources, pour personnes âgées autonomes) et surtout les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) restent très faiblement implantés dans les QPV. Seuls 7,4 % de l'ensemble des résidences autonomie et 1,8 % des Ehpad sont situés dans ces quartiers.

La politique de la ville se caractérise notamment par une attention particulière portée à la jeunesse des quartiers prioritaires. Il s'avère aujourd'hui nécessaire que l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les villes, les intercommunalités, via les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et les conseils départementaux, prennent mieux en compte le processus de vieillissement de la population des quartiers, désormais enclenché au même titre que sur l'ensemble du territoire.

Cette étude fera l'objet d'une fiche thématique dans le rapport ONPV 2017, à paraître début 2018.

Président du Comité d'orientation de l'ONPV : Jean-François Cordet

→ www.onpv.fr

En savoir plus
 Le vieillissement de la population et ses enjeux, fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, à paraître prochainement sur le site : observatoire-des-territoires.gouv.fr

